

Questions réponses

Élus municipaux – Partie 1



15 juin 2026

1. Quels clients en tout ou en partie, seront desservis par le nouveau poste de distribution ?

- Centre de données énergivores;
- É.-U.;
- Raccord direct ou indirect avec projets d'éoliennes semi-privés en Matawinie et Joliette;
- Autres, précisez svp. **(PARTIE 1)**



Le projet de transport principal Axe Vallée-du -Saint-Laurent à 735 kV, dont le futur poste dans la MRC de D'Au-tray est une composante importante, vise à **assurer le maintien de la fiabilité d'alimentation de la clientèle** en permettant le transport de l'électricité additionnelle provenant du nord et de l'est du Québec, tout en augmentant la capacité de transport des lignes existantes à 735 kV.



Plus globalement, **le réseau de transport d'Hydro-Québec, sert à acheminer l'électricité produite dans le nord et l'est du Québec vers les régions où elle est consommée**, principalement dans le sud de la province. Cette électricité provient notamment de grands aménagements hydroélectriques bien connus comme les complexes La Grande à la Baie-James, Manic-Outardes et Romaine sur la Côte-Nord. Ces installations produisent une grande quantité d'énergie qui doit être **transportée sur de longues distances d'où l'existence du réseau de transport à 735 kV** que l'on connaît.



1. Quels clients en tout ou en partie, seront desservis par le nouveau poste de distribution ?

- Centre de données énergivores;
- É.-U.;
- Raccord direct ou indirect avec projets d'éoliennes semi-privés en Matawinie et Joliette;
- Autres, précisez svp. **(PARTIE 2)**

Ce sont **l'ensemble des Québécois qui bénéficieront d'un réseau plus robuste** en mesure d'absorber la croissance globale de la consommation et de répondre aux besoins de décarbonation et de la transition énergétique, conformément aux orientations du Plan d'action 2035 – Pour un Québec décarboné et prospère. La vallée du Saint Laurent regroupe plus de 70 % de la population du Québec, il est **essentiel d'avoir un réseau de transport solide** des deux côtés du fleuve afin d'alimenter de façon fiable les villes, les entreprises et les industries situées dans ces secteurs.

Pour ce qui est du type d'entreprise qui peut être desservie par son réseau, Hydro-Québec a **l'obligation de distribuer l'électricité aux clients du Québec**, mais cette obligation est encadrée par un cadre légal et réglementaire défini par le gouvernement du Québec et supervisé par la Régie de l'énergie. Ainsi, tout projet nécessitant une puissance de 5 mégawatts ou plus (ex. : centres de données) doit être autorisé par le gouvernement du Québec, via l'entremise du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, avant d'être raccordé au réseau.

Hydro-Québec doit ensuite se conformer à cette décision pour procéder, ou non, au raccordement. Hydro-Québec n'intervient donc pas dans la nature des activités des entreprises qu'elle alimente. **Son rôle est de fournir l'électricité, sans juger du type d'activités réalisées.**

Quant aux projets spécifiquement destinés à répondre à des besoins d'exportation vers la Nouvelle-Angleterre (Appalaches Maine) et New York (Hertel New York) ont été respectivement mis en service en 2025 et 2026. **Cette ligne ne leur est pas dédiée.**



2. Des endroits ont été proposés. Quels sont les endroits exacts à l'étude en ce moment dans le rectangle noir?

Le processus d'identification d'emplacements potentiels pour le futur poste dans la nouvelle zone d'étude située à Saint-Gabriel-de-Brandon s'est déroulé de manière progressive, en collaboration avec les représentants de la municipalité, au fil des ateliers réalisés en 2026.

Lors de l'atelier du 7 avril, deux secteurs, un à l'est et un à l'ouest de la route 347, ont été identifiés. L'atelier du 8 mai a, pour sa part, permis de présenter des données comparatives concernant des emplacements situés dans le secteur privilégié (est) selon des critères techniques et environnementaux notamment. L'ensemble de ces éléments est consigné dans les comptes rendus des ateliers, disponible auprès de la municipalité.

À la suite de la poursuite des analyses, nous souhaitons présenter des options d'emplacement envisagées **pour commentaire et échange** à la population de Saint-Gabriel-de-Brandon lors d'une activité porte ouverte le **9 juillet**.

–
Notez bien
–

Cette diapositive permet également de répondre à la question sur l'emplacement ou les emplacements favorisés pour l'implantation du poste.



3. Mis à part un montant de compensation, quel avantage nos citoyens auraient à être d'accord avec un projet de poste ?



Le premier avantage, le plus important, est l'évolution du réseau électrique, qui vise à **répondre aux besoins collectifs de l'ensemble des Québécoises et des Québécois**, dans un contexte où les changements climatiques imposent des exigences croissantes en matière de robustesse et de fiabilité.

Lorsqu'Hydro-Québec doit répondre à des besoins qui impliquent d'ajouter des infrastructures à son réseau, comme des postes par exemple, elle met en œuvre **une démarche environnementale** qui consiste à déterminer une zone d'étude et à prendre en compte des critères de localisation – à la fois techniques et environnementaux, puis à identifier les regroupements d'éléments sensibles dans la zone d'étude afin d'identifier des emplacements potentiels pour l'implantation. Ces emplacements sont ensuite documentés puis comparés. À chaque étape, l'analyse est bonifiée grâce aux échanges avec les parties prenantes. L'objectif est de réaliser le projet **de moindre impact** sur le territoire, dans une perspective globale.

Pour la municipalité et ses citoyens, le Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) représente une contribution estimée à **environ 1,1 million de dollars**. Une fois que la superficie finale du poste déterminée et la longueur des lignes de raccordement précisée, il sera possible d'établir le montant exact. Ce programme, qui existe depuis 1985, est une initiative volontaire d'Hydro-Québec qui permet aux communautés qui accueillent les projets de transport de réaliser une ou des initiatives visant l'amélioration de la qualité de vie.



4. Est-ce qu'Hydro-Québec s'engage à diminuer les tarifs pour les citoyens étant donné un plus grand nombre de clients à desservir ou du moins à ne pas les augmenter malgré le coût de ces infrastructures et des profits que voudront faire à long terme les investisseurs privés prévus dans le plan 2035 ?

Les tarifs d'électricité au Québec sont règlementés par la Régie de l'énergie.

Depuis l'adoption du projet de loi no 2 en 2023, le Québec a plafonné le taux d'indexation des tarifs résidentiels à 3 %. Hydro-Québec s'est engagé à maintenir des tarifs d'électricité abordables pour tous les Québécois et Québécoises et aptes à préserver la compétitivité des entreprises d'ici. Les hausses tarifaires demandées respectent cet engagement.

Au-delà des tarifs, c'est la facture qui compte. Nous avons doublé nos objectifs en efficacité énergétique. Nous allons aider nos clients à économiser, à terme, jusqu'à 20 % sur leur facture d'électricité en réduisant leur consommation grâce à des investissements 1 milliard de dollars par année pour des mesures en efficacité énergétique.

L'augmentation de la demande en électricité au Québec s'accroîtra durant la période couverte par cette cause tarifaire. Nos efforts en efficacité énergétique permettront de diminuer l'impact de cette hausse.



5. Est-ce qu'Hydro-Québec remet en bonne condition le territoire, route, etc., lors de projet sur un territoire ciblé?

Dans le cadre de ses projets, Hydro-Québec intègre **des mesures pour limiter les impacts des travaux et remettre les sites en état après leur réalisation.**

Dès la planification, l'organisation identifie les effets possibles sur le milieu et met en place des mesures d'atténuation pour les réduire. Cela peut inclure, selon les cas, la remise en état des terrains, la restauration de milieux perturbés ou encore des aménagements favorables à l'environnement.

De plus, lorsque l'accès aux chantiers cause des dommages (ex. chemins ou terrains), des mécanismes de réparation ou de compensation sont généralement prévus, souvent en collaboration avec les municipalités ou les propriétaires.



6. Toute information disponible concernant la ligne éventuellement projetée vers le nord à partir du futur poste

À l'heure actuelle, le projet **ne comprend pas de ligne vers le nord ni à court terme, ni à moyen terme**. Toutefois, dans un souci de transparence envers la municipalité et ses citoyens, ainsi que de vision à long terme, les analyses tiennent compte de la possibilité théorique qu'un tel axe puisse être envisagé ultérieurement.

Le cas échéant, cette éventuelle ligne ferait l'objet, en temps opportun, d'un projet distinct encadré par l'ensemble des procédures, réglementations et démarches applicables. À ce stade, il s'agit d'une hypothèse d'évolution parmi les nombreuses optionalités envisagées par l'entreprise.



7. Le tracé privilégié pour la ligne projetée vers le sud, incluant le raccordement évoqué avec une ligne à 315 kV

Telle la ligne vers le nord, une éventuelle ligne au sud ne fait pas partie du projet actuellement à l'étude. Toutefois, **dans un souci de transparence**, les analyses tiennent compte de la possibilité qu'un tel raccordement puisse être envisagé dans une étape subséquente à la réalisation du projet de nouveau poste. Ce projet distinct sera encadré par l'ensemble des procédures, réglementations et démarches applicables.

À cette étape du projet, il est trop tôt pour déterminer l'emplacement du futur poste et, dans ce contexte, il l'est également pour envisager le tracé qu'une éventuelle ligne vers le sud pourrait emprunter puisqu'il découle de l'emplacement qui sera déterminé.

Il est à noter qu'il n'y a pas de raccordement éventuel avec une ligne à 315 kV.



8. L'endroit où serait effectuée la transformation du courant, si celle-ci ne devait pas avoir lieu dans le poste envisagé, considérant la jonction annoncée entre une ligne à 735 kV et une ligne à 315 kV.

Aucune transformation n'est prévue dans le poste projeté à Saint-Gabriel-de-Brandon. Le poste projeté dans la MRC de D'Autray s'inscrit dans le réseau de transport à 735 kV et permet notamment d'acheminer l'énergie vers le poste Jean-Jacques-Archambault, où s'effectue sa transformation.

Le projet consiste en l'ajout d'infrastructures à 735 kV et d'interventions dans des installations existantes **afin de maintenir la fiabilité du réseau de transport** suivant l'ajout de nouvelles productions sur le réseau et l'augmentation de la demande en électricité. Il n'y a pas d'ajout de transformation (pas de transformateurs de puissance) dans le nouveau poste puisque l'objectif n'est pas d'alimenter la clientèle locale.

Il n'y a pas de transformation à 315kV prévue dans le poste qu'Hydro-Québec projette implanter à St-Gabriel-de-Brandon.



9. Toute information concernant d'autres lignes, expansions, postes ou infrastructures envisagés sur le territoire de Saint-Gabriel-de-Brandon à court, moyen ou long terme;

Toutes les informations concernant la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon ont été communiquées à ce jour.



10. Le descriptif complet du poste projeté à Saint-Gabriel-de-Brandon, incluant sa vocation exacte, ses fonctions prévues, sa capacité, les équipements qui y seraient installés ainsi qu'une confirmation quant au fait qu'il serait destiné uniquement à des fins de distribution.

Le poste projeté à Saint-Gabriel-de-Brandon est **un poste de sectionnement à 735 kV** et couvrira une superficie d'environ 35 hectares. **Aucune transformation n'est prévue à ce poste**, ce qui fait de lui un poste de sectionnement à 735 kV. Son ajout au réseau permettra **d'assurer la stabilité du réseau de transport d'électricité**. Il permettra de raccorder une ligne existante à 735 kV ainsi que la nouvelle ligne à 735 kV projetée et en cours de développement, en assurant leur arrivée et leur départ du poste.

Le poste intégrera des équipements spécialisés tels que des inductances, des disjoncteurs et d'autres appareillages nécessaires à l'exploitation du réseau. Des équipements de compensation amélioreront la stabilité et l'efficacité du transport d'électricité sur de longues distances, tandis que le sectionnement permettra d'isoler certaines portions du réseau pour faciliter l'exploitation et les interventions en cas de besoin.

Deux bâtiments seront également aménagés dont un pour la commande et protection du poste et un pour permettre l'entretien du poste.



Merci